

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de  
L'HÉRAULTARRONDISSEMENT de  
**BEZIERS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAURENS

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19  
En exercice : 19Quorum : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 18  
Présents : 14  
Absents : 1  
Pouvoirs : 4

Date de la convocation :

05/06/2026

**DELIBERATION n° 2026-58***L'an deux mille vingt-Six,**Le 11 juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.***Présents :**

**Mesdames** BALP Coralie, BEHRA Marilyn, CAZALS Séverine, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne et MARTY Florence.

**Messieurs** BESSIERE Michel, BRAL Amédée, FERREIRA Dimitri, LAPORTE Jean-Pierre, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.

**Pouvoirs :****Mandants**

M. BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien  
M. ESPIE Olivier  
M. GUIBERT Antoine  
Mme THENIERE Hélène

**Mandataires**

M. BESSIERE Michel  
M. ROMERO Jacques  
Mme BALP Coralie  
M. POLOP-FANS Gilles

**Absente :** Madame APARICIO Elsa

**Secrétaire de séance :** Monsieur NOFRE Olivier

**CESSION PARCELLE COMMUNALE CADASTREE F1235****Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Le plan cadastral de la commune ;

**Considérant :**

- Que la commune soit propriétaire de la parcelle cadastrée section F Numéro 1235 située lieu-dit LA FIERE
- Que cette parcelle présente une superficie de 1 135 m<sup>2</sup> ;
- Que Monsieur FERRER Claude a sollicité l'acquisition de cette parcelle ;
- Qu'il soit proposé de fixer le prix de vente à **1 € par mètre carré**, soit un montant total de **1 135 €** ;
- Que cette cession ne présente aucun intérêt communal en raison des difficultés d'entretien et de gestion qu'elle engendre

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 034-213401300-20260611-202658D-DE

Berger  
Levrault



**Le Conseil Municipal,**  
**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le**  
**Maire, Après en avoir délibéré,**  
**Par 18 voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS**

**APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée section F n°1235 d'une superficie de 1 135 m<sup>2</sup> à Monsieur FERRER Claude

**FIXE** le prix de vente à 1€ par mètre carré, soit un total de 1 135 €

**PRECISE** que l'ensemble des frais liés à la vente, notamment les frais de notaire, de géomètre et d'enregistrement, seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Laurens, le 11 juin 2026  
Le Maire,  
Jacques ROMERO



Fait et Délibéré,  
Le jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme  
**Le Maire,**  
**Jacques ROMERO**



La Secrétaire de Séance  
Olivier NOFRE